

Condition féminine Canada

2004–2005

Rapport ministériel sur le rendement

L'honorable Liza Frulla, C.P., députée
Ministre du Patrimoine canadien et ministre responsable de la
Condition féminine

Table des matières

SECTION I – SURVOL	1
Message de la Ministre	1
Renseignements sommaires	2
Le point sur le contexte de fonctionnement et de présentation du rapport	4
Rendement global de l’organisme	4
Tendances socio-économiques en matière d’égalité entre les sexes.....	6
Environnement opérationnel et contexte de CFC en 2004-2005	7
SECTION II – ANALYSE DU RENDEMENT PAR RÉSULTAT STRATÉGIQUE	9
Analyse par activité de programme	10
SECTION III – RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES.....	22
Déclaration de la direction	22
Aperçu du rendement financier.....	23
SECTION IV – AUTRES SUJETS D’INTÉRÊT	32

Section I – Survol

Message de la Ministre

Ministre du Patrimoine canadien et
ministre responsable de la Condition féminine



Ottawa, Canada K1A 0M5

Minister of Canadian Heritage and
Minister responsible for Status of Women

À titre de ministre du Patrimoine canadien et ministre responsable de la Condition féminine, je suis fière de présenter au Parlement et à la population canadienne le Rapport ministériel sur le rendement (2004-2005) de Condition féminine Canada. Ce rapport explique en détail de quelle façon Condition féminine Canada a atteint ses buts et ses objectifs au cours de la dernière année et souligne sa participation à l'édification d'un Canada plus cohésif et créatif.



Élément essentiel du portefeuille du Patrimoine canadien, Condition féminine Canada est responsable du Programme d'action pour l'égalité entre les sexes. Ce programme vise à assurer que les considérations liées à l'égalité des sexes sont prises en compte en : accélérant la mise en œuvre de l'analyse comparative entre les sexes dans l'ensemble de l'administration fédérale, finançant des groupes afin de travailler avec un plus large éventail d'intervenantes et d'intervenants, amenant une participation soutenue et structurée des Canadiennes et Canadiens et continuant de respecter les engagements du Canada à l'échelle internationale en matière d'égalité entre les sexes.

Je suis heureuse de pouvoir compter sur l'appui et l'engagement de sociétés d'État et d'organismes ministériels, comme Condition féminine Canada, pour assumer les responsabilités de ce portefeuille. Ces organismes contribuent à favoriser la vitalité culturelle de nos communautés, à préserver notre patrimoine multiculturel, à mettre en valeur nos langues officielles, à assurer l'égalité des chances de tous les Canadiens et Canadiennes et à renforcer la souveraineté culturelle du Canada.

Ensemble, nous faisons en sorte que les citoyens et citoyennes de tous âges puissent mettre à profit leur génie créateur, leur talent et leurs compétences au bénéfice de la société tout entière. Ensemble, nous travaillons à faire du Canada un pays prospère, qui se démarque par sa diversité, son dynamisme culturel et son esprit d'innovation.

Liza Frulla

Renseignements sommaires

En 1976, le gouvernement créait Condition féminine Canada (CFC), l'organisme fédéral chargé de « coordonner les politiques relatives à la situation de la femme et de gérer les programmes qui s'y rapportent » (décret 1976-779). Le mandat de CFC est renforcé par la *Charte canadienne des droits et libertés*, la *Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes* (CEDAW) et l'engagement de mettre en oeuvre le Programme d'action de Beijing (Organisation des Nations Unies, 1995).

Le gouvernement du Canada reconnaît que l'égalité entre les sexes est un élément essentiel de sa réussite sociale et économique et que les contributions de l'ensemble de la population canadienne - les femmes et les hommes dans toute leur diversité - sont vitales pour permettre au Canada de relever les défis que réserve le XXI^e siècle. Chaque ministère fédéral a la responsabilité de travailler à la concrétisation des engagements du gouvernement en matière d'égalité entre les sexes et d'intégrer l'analyse comparative entre les sexes (ACS) à son mandat et à son travail. Depuis 1995, le gouvernement du Canada a mis en place une politique sur l'analyse comparative entre les sexes, un outil d'intégration systématique des considérations propres à chacun des sexes dans les processus d'élaboration et de planification de politiques.

En 2000, le Programme d'action pour l'égalité entre les sexes (PAES) a contribué à l'adoption plus rapide de l'ACS. Une évaluation de cette stratégie recommandait en 2004-2005 que CFC s'efforce d'obtenir un appui plus ferme en faveur de la réalisation de celle-ci. La ministre Frulla a annoncé en 2005 que le gouvernement élaborera une nouvelle stratégie quinquennale pour l'égalité entre les sexes, qui sera suivie d'un plan d'action gouvernemental pour combler les écarts entre les sexes au Canada, en particulier le risque de pauvreté chez les femmes, la situation des femmes autochtones et la nécessité d'utiliser systématiquement l'ACS et d'avoir de meilleurs mécanismes de responsabilisation dans l'ensemble du gouvernement pour atteindre des résultats en matière d'égalité entre les sexes.

Le Comité permanent de la condition féminine de la Chambre des communes a été créé en octobre 2004 et il constitue un forum pour les organismes non gouvernementaux afin de mettre en lumière les questions liées à l'égalité des femmes. CFC est un organisme de petite taille et il a réorganisé ses ressources pour s'occuper de cette exigence imprévue. Les fonctionnaires de CFC ont grandement facilité le travail du Comité, en fournissant des réponses à ses questions sur une vaste gamme de sujets, des documents d'information et un appui. Grâce aux travaux du Comité, des rapports éloquentes ont été déposés au Parlement. Par exemple, le premier rapport recommandait une hausse de 25 p. 100 du financement pour les subventions et contributions du Programme de promotion de la femme; le deuxième préconisait l'élaboration de mesures et de processus de responsabilisation pour tous les ministères fédéraux et l'élaboration de cadres stratégiques et de plans d'action qui serviraient à mettre en oeuvre l'ACS; le troisième signalait la nécessité d'améliorer les mécanismes de financement pour les organismes oeuvrant pour l'égalité.

Toujours en 2004-2005, CFC a accompli de réels progrès dans la promotion de l'égalité entre les sexes en préparation à la 49^e session de la Commission de la condition de la femme des Nations Unies (Beijing+10) et a activement participé à cette assemblée visant à examiner les progrès de la mise en oeuvre des engagements gouvernementaux. Les efforts de CFC ont

contribué à favoriser des échanges fructueux entre les pays sur les politiques et les pratiques et ont entraîné la conclusion de nouvelles ententes sur les processus, les structures, les outils et les responsabilités des nations essentiels à l'intégration de l'ACS dans toutes les sphères de la politique gouvernementale.

De concert avec Affaires indiennes et Nord canadien et l'Association des femmes autochtones du Canada (AFAC), CFC a préparé une proposition pour l'initiative *Soeurs d'esprit*. Ce projet s'inscrit dans une stratégie nationale visant à résoudre le problème de violence raciste et sexiste qui touche un grand nombre de femmes autochtones. Dans le cadre de l'initiative, l'AFAC disposera des capacités nécessaires pour collaborer avec d'autres organismes de femmes autochtones et le gouvernement fédéral pour entreprendre des recherches, sensibiliser la population et contribuer à l'orientation des politiques. L'initiative d'une valeur de cinq millions de dollars a été approuvée au début de 2005-2006.

Dans l'ensemble, on peut affirmer que CFC a rempli son mandat et réalisé la majorité des activités prévues en 2004-2005, tout en gérant le Programme de promotion de la femme et le Fonds de recherche en matière de politiques, qui représentent ensemble près des deux tiers du budget global de CFC, qui se chiffre à près de 24 millions de dollars. CFC continue de collaborer avec les autres ministères et organismes du gouvernement du Canada, les autres ordres de gouvernement, la société civile et ses partenaires internationaux à l'élaboration et à la mise en oeuvre de stratégies favorisant l'égalité entre les sexes.

Dans le contexte du rapport *Le rendement du Canada*, il est difficile d'examiner les résultats en matière d'égalité entre les sexes, car le document ne fournit pas de données propres à chaque sexe, et par conséquent ni d'analyse comparative entre les sexes. En d'autres mots, CFC ne peut fournir d'éléments probants à l'appui de son résultat stratégique, car le rapport *Le rendement du Canada* n'intègre pas les principes de l'ACS, un outil d'analyse des politiques. Il est également clair que l'ACS n'est pas utilisé pour l'élaboration de la plupart des politiques, programmes et initiatives du gouvernement fédéral. Si l'analyse comparative entre les sexes était systématiquement appliquée, le Canada pourrait optimiser l'utilisation de son capital humain - femmes et hommes - et serait mieux en mesure d'atteindre ses résultats de productivité.

Par ailleurs, CFC a entrepris la préparation et prévu les ressources nécessaires au prochain exercice aux fins de la nouvelle stratégie pour l'égalité entre les sexes. CFC a donc géré un report maximal de 0,6 million de dollars.

Le point sur le contexte de fonctionnement et de présentation du rapport

Les tableaux ci-dessous précisent le total des ressources financières et humaines de CFC, selon les données du Budget principal des dépenses :

Ressources financières (en millions de dollars)

Dépenses prévues	Autorisations totales	Dépenses réelles
23,8	23,9	23,0

Ressources humaines (équivalents temps plein)

Autorisations totales	Réelles	Écart
131	115	16

Rendement global de l'organisme

Le Rapport sur le rendement ministériel de 2004-2005 est établi à l'aide de l'Architecture d'activités de programme (AAP) approuvée de CFC. L'ancienne structure de rapport ne fournissait qu'un secteur d'activité pour CFC, alors que la nouvelle compte trois activités de programme. Les deux structures visent le même résultat stratégique, c'est-à-dire l'égalité entre les sexes et la pleine participation des femmes à la vie économique, sociale, culturelle et politique du Canada.

Alors que le Budget principal des dépenses et les Comptes publics faisaient état d'une seule affectation financière, l'AAP fournit des détails sur trois activités de programme, chacune avec leurs ressources, leurs responsabilités et les résultats prévus dans les secteurs touchant la population canadienne. Depuis cinq ans, CFC a recours à un plan stratégique général, un plan ambitieux pour un organisme de sa taille, pour décrire les activités et les résultats et produire des rapports à leur sujet. CFC utilise maintenant l'AAP, car celle-ci assure une orientation plus précise et fournit une liste gérable d'activités qui peuvent être résumées dans le cadre d'une analyse pertinente.

CFC travaille actuellement à la mise en place des systèmes nécessaires à la collecte de données détaillées sur les ressources utilisées pour chaque activité et sous-activité de l'AAP ainsi que de l'information sur le rendement. Le présent rapport sur le rendement repose sur des données détaillées concernant les ressources financières utilisées pour chaque activité.

Résumé du rendement à la lumière de l'architecture d'activités de programme et de l'ancien Structure de planification, de rapport et de responsabilisation (SPRR) (en millions de dollars)

Résultat stratégique L'égalité entre les sexes et la pleine participation des femmes à la vie économique, sociale, culturelle et politique du Canada.

Nouvelle structure - Activité de programme (AAP)	Résultats stratégiques pour 2004-2005, selon l'ancienne structure (SPRR)	Type	Dépenses prévues (SPRR)	Autori- sations totales	Dépenses réelles (AAP)	Résultats attendus et situation actuelle
1.0 - Promouvoir des politiques gouvernementales équitables	Politique gouvernementale plus rigoureuse et plus équitable, grâce à la mise en oeuvre réussie du PAES*	<i>Enga- gement antérieur</i>	6,5	3,4	3,1	<i>Atteint</i>
2.0 - Accroître les connaissances et la capacité des organisations quant à l'égalité entre les sexes	Un plus large éventail d'intervenantes et d'intervenants informés, avec : <ul style="list-style-type: none"> • les femmes autochtones; • le renforcement des capacités des groupes de femmes; • la mobilisation accrue des groupes de femmes pour influer sur les processus d'élaboration de la politique gouvernementale; • la création de savoir et l'échange d'information. 	<i>En cours</i>	13,5	20,5	19,9	<i>Atteint</i>
3.0 - Fournir des services intégrés	Efficacité ministérielle, à l'aide : <ul style="list-style-type: none"> • des résultats du sondage 2002 auprès des fonctionnaires; • d'une initiative d'apprentissage; • des valeurs et de l'éthique; • des normes de 	<i>En cours</i>	3,9	**	**	<i>Atteint</i>

Nouvelle structure - Activité de programme (AAP)	Résultats stratégiques pour 2004-2005, selon l'ancienne structure (SPRR)	Type	Dépenses prévues (SPRR)	Autori- sations totales	Dépenses réelles (AAP)	Résultats attendus et situation actuelle
	service; <ul style="list-style-type: none"> • d'une gestion moderne; • de l'évaluation et de la vérification des programmes; • d'un cadre de responsabilisation pour le programme de financement. 		23,9	23,9	23,0	
<p>* L'affectation du financement pour le PAES est répartie également entre les dépenses de fonctionnement et les subventions et contributions. D'autres détails sont fournis à la section III - Information additionnelle.</p> <p>** Les coûts des Services intégrés, de 3,5 M\$ en 2004-2005, ont été répartis entre les deux activités de programme (33 p. 100 et de 67 p. 100 respectivement). D'autres détails sont fournis à la section IV - Autres sujets d'intérêt.</p>						

Tendances socio-économiques en matière d'égalité entre les sexes

Pour répondre efficacement à l'évolution des besoins des femmes, des hommes et des enfants, il faudra adopter des mesures gouvernementales tenant compte de l'égalité entre les sexes et d'autres facteurs de diversité.

- À l'inverse de la majorité des familles canadiennes, les familles autochtones s'agrandissent. Par ailleurs, les mères seules représentent près de 20 p. 100 des familles et ce taux est encore plus élevé pour les familles autochtones.
- En 2002, les femmes constituaient 57 p. 100 de la population des 65 ans et plus et 70 p. 100 des 85 ans et plus.
- Les immigrantes et immigrants représentaient 18,4 p. 100 de la population en 2001, 3,3 p. 100 des Canadiennes et Canadiens se disaient Autochtones et 13,4 p. 100, membres d'une minorité visible.
- En 2004, la main-d'oeuvre rémunérée comptait 47 p. 100 de femmes. Du groupe des 25 à 44 ans, le nombre de femmes dans la population active s'élevait à 82,3 p. 100, s'approchant ainsi du taux de 92,4 p. 100 chez les hommes.
- L'écart entre le revenu des hommes et celui des femmes se rétrécit parce que ces dernières consacrent plus de temps au travail rémunéré. Ce rapport est passé de 54 p. 100 en 1997 à 58 p. 100 en 2002. Le régime d'impôt progressif et les programmes sociaux du

Canada ont certains effets égalisateurs pour les sexes. Ainsi, le revenu total des femmes après impôt était équivalent à 66 p. 100 de celui des hommes en 2002, contre 64 p. 100 en 1997.

Selon des évaluations nationales et internationales, le risque de pauvreté chez les femmes et la situation défavorable des femmes autochtones constituent les principaux écarts en matière d'égalité entre les sexes.

- Dans l'ensemble de la population et dans presque toutes les catégories de race, d'âge, de handicap, de famille et autres, le risque de pauvreté est plus grand pour les femmes que pour les hommes. Le taux de faible revenu chez les femmes handicapées de 16 à 64 ans était de 16,1 p. 100, contre 12,9 p. 100 chez les hommes.
- Les mères seules sont plus susceptibles de vivre dans la pauvreté, avec un taux de faible revenu de 35 p. 100 pour ces familles contre 11 p. 100 pour les hommes dans la même situation.
- D'après le recensement de 2001, le taux de pauvreté des immigrantes était d'environ cinq points de pourcentage de plus que celui des autres Canadiennes; celui des femmes membres d'une minorité visible près du double et celui des femmes autochtones, plus du double.
- Peu importe l'indicateur de bien-être – espérance de vie, santé, emploi ou accès au logement - les femmes autochtones sont en situation moins favorable que les autres femmes ou que les hommes autochtones. Cela dit, on constate quelques tendances positives, notamment en éducation.
- Les femmes autochtones qui vivent dans les réserves sont plus nombreuses à vivre dans la pauvreté que celles vivant hors réserve. Par ailleurs, les femmes qui vivent dans le Nord connaissent une situation pénible, en raison de l'éloignement de leur collectivité, où les possibilités économiques sont rares et l'infrastructure sociale est difficile d'accès.
- Contrairement aux autres Canadiennes, les femmes autochtones sont plus souvent victimes de violence familiale, ou de violence à caractère sexiste et raciste. Elles sont en outre plus susceptibles de mourir à la suite de ces gestes de violence.

Environnement opérationnel et contexte de CFC en 2004-2005

Les activités stratégiques ne cessent de se complexifier au Canada. Le gouvernement fédéral devra donc continuer d'innover pour satisfaire à ses engagements nationaux en faveur de l'égalité et travailler à renforcer la collaboration avec les provinces, les territoires, le secteur bénévole, les collectivités autochtones et d'autres partenaires afin d'atteindre son résultat d'égalité pour les Canadiennes et les Canadiens.

L'objectif global du Plan fédéral pour l'égalité entre les sexes de 1995 et du Programme d'action pour l'égalité entre les sexes de 2000 était la mise en oeuvre du processus d'ACS pour tous les

programmes et politiques du gouvernement. Les obligations permanentes découlant de la *Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes* exercent aussi une grande influence sur les activités stratégiques de CFC. En mars 2005, l'importante réunion Beijing+10 s'est tenue à New York. Il s'agit d'un examen et d'une évaluation du processus de mise en oeuvre de la *Déclaration et du Programme d'action de Beijing* par les Nations Unies après dix ans d'existence (http://www.swc-cfc.gc.ca/resources/beijing10/index_f.html). La réunion a aussi été pour le Canada l'occasion d'évaluer ses progrès vis-à-vis des engagements pris à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, tenue à Beijing (Chine) en 1995.

Le Comité permanent de la condition féminine créé en 2004 a mis en lumière les questions liées à l'égalité entre les sexes. CFC a d'ailleurs comparu à maintes reprises devant le Comité permanent pour discuter de divers sujets, comme le financement des groupes de femmes et d'autres organismes oeuvrant en faveur de l'égalité, l'ACS et son application par les ministères fédéraux ainsi que le processus lié à Beijing +10.

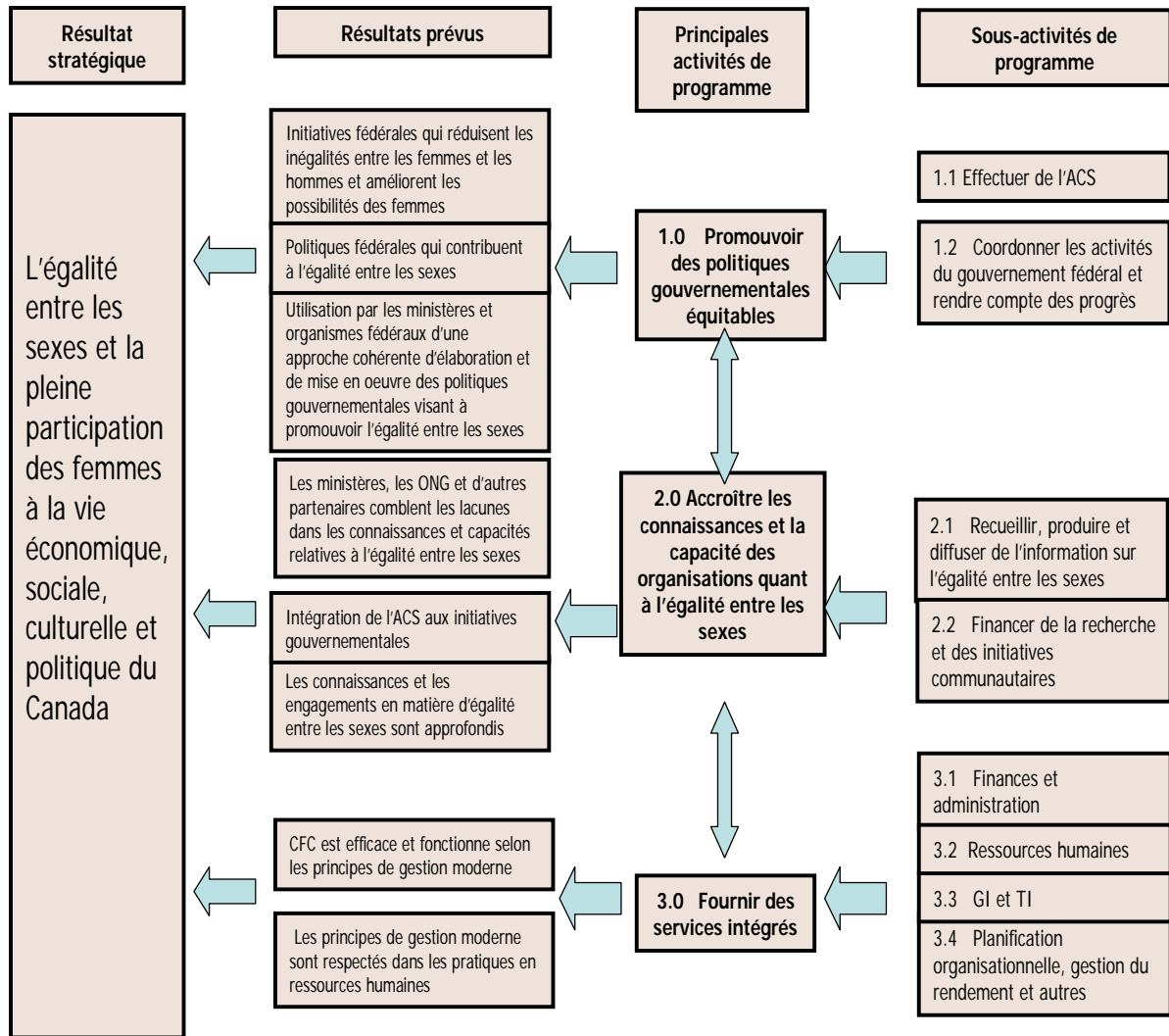
Le Comité permanent a également invité d'autres ministères fédéraux à faire le point sur leurs progrès en matière de mise en oeuvre de l'ACS, une mesure qui a augmenté la sensibilisation et la responsabilisation. La ministre a également discuté avec ses collègues et le Comité permanent du projet d'élaborer une stratégie pour l'égalité entre les sexes, suivie d'un plan d'action.

L'élaboration de la nouvelle stratégie pour l'égalité entre les sexes tiendra compte des résultats de l'évaluation du PAES menée en 2004-2005, des recommandations formulées en 2003 par le Comité des Nations Unies sur l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, des leçons tirées de Beijing +10, des priorités du gouvernement du Canada et des consultations auprès de la société civile.

Section II – Analyse du rendement par résultat stratégique

Chaîne de résultats de l'AAP de CFC

Chaîne de résultats de l'AAP de CFC



Analyse par activité de programme

Résultat stratégique de CFC

L'égalité entre les sexes et la pleine participation des femmes à la vie économique, sociale, culturelle et politique du Canada

Pour que le gouvernement du Canada parvienne à bâtir, tel qu'il s'y est engagé, une société englobant l'ensemble des Canadiennes et des Canadiens, CFC fait la promotion de l'égalité entre les sexes et de la participation, dans toutes les sphères de la vie au Canada, des femmes et des filles dans toute leur diversité. Ce résultat stratégique d'égalité entre les sexes découle du mandat de CFC, soit coordonner les politiques relatives à la situation de la femme et gérer les programmes qui s'y rapportent, et il est renforcé par la *Charte canadienne des droits et libertés* ainsi que par l'adhésion du Canada à la *Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes* et par son engagement à mettre en oeuvre le Programme d'action de Beijing.

En raison de son expérience, de sa taille et de ses ressources, CFC ne pourra réaliser ses résultats d'égalité entre les sexes qu'avec de solides partenariats. La collaboration avec les partenaires fédéraux, provinciaux et territoriaux, les groupes de femmes, les organismes oeuvrant en faveur de l'égalité et la société civile est essentielle à la réalisation à long terme de l'égalité entre les sexes. Les efforts en ce sens sont axés sur deux grandes activités de programme, soit la promotion d'une politique gouvernementale équitable et l'amélioration des capacités organisationnelles et des connaissances en matière d'égalité entre les sexes, qui aideront CFC à démontrer les progrès de sa contribution à ce résultat à long terme.

Activité de programme : 1.0 Promouvoir des politiques gouvernementales équitables

Ressources financières (en millions de dollars)*

Autorisations totales	Réelles	Écart
3,4	3,1	0,3

Ressources humaines (équivalents temps plein)*

Autorisations totales	Réelles	Écart
31	27	4

* Les ressources indiquées ci-dessous peuvent recouper plusieurs activités de programme; en outre, puisqu'il s'agit de prévisions, elles pourront éventuellement être rajustées lors de la mise à jour annuelle des niveaux de référence de 2006-2007.

La promotion d'une politique gouvernementale équitable est axée sur des efforts dans l'ensemble du gouvernement et avec d'autres ordres de gouvernement et a pour objet de mener à l'élaboration de politiques, de règlements, de lois, de recherches, de programmes et de services tenant compte de l'expérience et de la réalité des femmes dans toute leur diversité. CFC s'appuie sur des recherches comparatives entre les sexes et collabore avec la société civile et les organismes non gouvernementaux dans toutes les activités stratégiques en rapport avec l'égalité entre les sexes et l'intégration des considérations liées à l'égalité entre les sexes. Au cours des

cinq années du Programme d'action pour l'égalité entre les sexes, les efforts de toutes les directions de CFC ont contribué à la réussite des volets du PAES relevant de l'organisme. Depuis l'adoption de la nouvelle architecture d'activités de programme en 2005-2006, la Direction des politiques et des relations extérieures est la principale responsable de la promotion de politiques gouvernementales équitables et des deux sous-activités connexes. La Direction était dotée d'un budget de 1,8 million de dollars et d'un effectif représentant 17 équivalents à temps plein.

Résultat prévu : Des initiatives fédérales qui réduisent les inégalités entre les femmes et les hommes et améliorent les possibilités des femmes.

Indicateur de rendement : Le nombre d'initiatives fédérales qui contribuent de façon notable à l'égalité entre les sexes.

Résultats : Vu la complexité de l'élaboration et de la mise en oeuvre du Programme d'action pour l'égalité entre les sexes, une évaluation des quatre volets de ce programme a été effectuée en 2004-2005, comme le prévoyait le plan axé sur les risques de CFC. Les volets sont : accélérer la mise en oeuvre de l'analyse comparative entre les sexes, engager les Canadiennes et les Canadiens dans le processus stratégique, honorer les obligations et les engagements internationaux du Canada et renforcer la capacité du secteur bénévole. Les recommandations de l'évaluation ont signalé les besoins suivants :

- un appui plus solide et plus clairement exprimé provenant de la classe politique et de la fonction publique;
- une aide financière accrue pour les ressources humaines;
- un cadre législatif/réglementaire qui oblige l'ensemble du gouvernement à faire état de ses progrès en matière de promotion de l'égalité entre les sexes et qui peut nécessiter l'adoption de mesures correctives;
- un cadre conceptuel détaillé et entièrement documenté;
- des consultations et une collaboration plus fréquentes, efficaces et régulières avec des groupes oeuvrant en faveur de l'égalité des femmes au Canada.

L'élaboration de la nouvelle stratégie pour l'égalité entre les sexes s'appuiera sur les résultats de cette évaluation.

Sous-activité : **1.1 Effectuer de l'analyse comparative entre les sexes**

Cette sous-activité vise à exercer une influence sur l'élaboration des politiques gouvernementales ainsi que donner des conseils et de faire des recommandations dans les domaines du ressort du gouvernement du Canada, notamment la pauvreté et la sécurité économique des femmes ainsi que la situation des femmes autochtones.

Résultat prévu : Politiques fédérales qui contribuent à l'égalité entre les sexes.

Indicateur de rendement : Pourcentage de recommandations stratégiques de CFC acceptées par les ministères et organismes fédéraux.

Résultats : CFC a joué un rôle énergique dans les politiques fédérales cette année. Toutes les activités prévues en 2004-2005 ont été réalisées et bon nombre d'entre elles serviront d'assises à de nouvelles initiatives fédérales importantes qui seront intégrées aux travaux d'élaboration du plan d'action 2005-2010 annoncé par le gouvernement fédéral en mai 2005.

Le thème de la pauvreté a connu une évolution très intéressante. Depuis plusieurs années, les organismes de promotion des services de garde d'enfants demandent l'adoption d'une stratégie nationale à ce sujet. Ils veulent maintenant présenter ce dossier comme une question d'égalité entre les sexes, puisque la demande initiale avait été faite par les groupes de femmes. Ils ont donc demandé à CFC de collaborer aux efforts de Développement social Canada pour faire avancer le dossier. Grâce à la collaboration de CFC avec les intervenants gouvernementaux et non gouvernementaux, les considérations liées à l'égalité entre les sexes ont été intégrés à la planification et l'organisation d'une conférence nationale sur la garde et l'apprentissage de jeunes enfants. Cela est d'autant plus important compte tenu du besoin essentiel de services de garde abordables et de qualité pour les femmes, en particulier les mères seules, et les enfants. Pendant l'exécution de ces travaux par CFC, le gouvernement fédéral n'avait pas encore donné d'indication qu'il irait rapidement de l'avant avec ce programme d'action et qu'il tiendrait compte des résultats de la conférence dans la nouvelle politique.

CFC a joué un rôle clé dans la communication des principales constatations des recherches et des initiatives gouvernementales ainsi que dans l'accroissement des possibilités pour les femmes autochtones de participer aux programmes et d'avoir accès au financement de programme et à d'autres ressources, par le biais des activités suivantes :

- fournir aux autres ministères fédéraux des analyses et des commentaires sur les répercussions des politiques, programmes et lois sur les femmes autochtones;
- examiner le rôle des femmes autochtones dans la gouvernance et dans le processus décisionnel;
- décrire les enjeux liés aux biens immobiliers matrimoniaux situés dans les réserves et dans les collectivités;
- étudier les moyens d'éliminer les causes profondes de la violence faite aux femmes autochtones et discuter des résultats lors de nombreuses réunions avec des particuliers, des groupes et des ministères fédéraux.

Dans l'ensemble, les fonctionnaires fédéraux connaissent et comprennent mieux les problèmes touchant les femmes autochtones. Celles-ci sont maintenant mieux en mesure d'élaborer des stratégies, d'établir des réseaux et d'avoir accès à l'information sur les programmes et services qui leur sont offerts.

De concert avec Affaires indiennes et du Nord canadien et l'Association des femmes autochtones du Canada (AFAC), CFC a préparé une proposition d'initiative, intitulée Soeurs d'esprit, dans le cadre d'une stratégie nationale visant à résoudre le problème de violence à caractère raciste et sexiste dont sont victimes un bon nombre de femmes autochtones. Dotée d'un budget de cinq

millions de dollars sur cinq ans et approuvée au début de l'exercice 2005-2006, l'initiative permettra à l'Association des femmes autochtones du Canada de collaborer plus activement avec d'autres groupes de femmes autochtones et le gouvernement fédéral pour :

- entreprendre des recherches afin d'évaluer l'ampleur et les causes de la violence à caractère raciste et sexiste contre les femmes autochtones et de suivre les tendances dans ce domaine;
- lancer des initiatives de sensibilisation du public afin de mieux faire connaître et comprendre le problème;
- prendre part à l'orientation et à l'élaboration des politiques.

Condition féminine Canada est responsable de l'initiative.

Sous-activité : **1.2 Coordonner les activités du gouvernement fédéral et rendre compte des progrès**

Afin de mener à bien cette activité, CFC continuera de travailler avec les ministères et les organismes fédéraux de manière à coordonner l'élaboration et la mise en oeuvre des stratégies fédérales pour l'égalité entre les sexes et à pouvoir rendre compte, tant sur la scène nationale qu'internationale, des progrès réalisés à l'égard des engagements pris en la matière, comme la *Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes* et le Programme d'action de Beijing.

Résultat prévu : Utilisation par les ministères et organismes fédéraux d'une approche cohérente d'élaboration et de mise en oeuvre des politiques gouvernementales visant à promouvoir l'égalité entre les sexes.

Indicateur de rendement : Le nombre de ministères et organismes participant à l'élaboration des stratégies fédérales pour l'égalité entre les sexes.

Résultats : Dans le cadre des efforts pour établir et solidifier l'infrastructure stratégique nécessaire pour promouvoir l'égalité entre les sexes, CFC collabore avec les autres ministères pour élaborer un processus de diagnostic. Celui-ci aidera le gouvernement à mieux définir des priorités d'avenir et des objectifs mesurables pour combler les écarts les plus marqués ou persistants entre les femmes et les hommes, ainsi qu'entre les femmes dans des situations diverses. Démarrés en 2003, ces travaux se sont poursuivis en 2004-2005 et sont toujours en cours. Le cadre de diagnostic accepté et l'information compilée s'avèrent de bonnes assises pour l'analyse; ils ont d'ailleurs été utilisés pour le processus de Beijing +10 et seront des composantes clés de l'élaboration de la stratégie pour l'égalité entre les sexes. CFC continuera ses efforts pour améliorer sa capacité en diagnostic, y compris pour l'accès aux données de programme des autres ministères, une tâche qui s'est révélée complexe en 2004-2005.

Les préparatifs pour le processus Beijing +10 ont été menés par Condition féminine Canada, en collaboration avec Affaires étrangères Canada. Cela comprenait la coordination des efforts de

tous les ministères fédéraux pour définir les objectifs nationaux du Canada, à l'aide de l'examen des écarts entre les sexes au pays et de l'expérience vécue par d'autres pays, ainsi que pour dresser le plan d'une nouvelle stratégie pour l'égalité entre les sexes au Canada. CFC a également élaboré et coordonné la préparation de la réponse du Canada au questionnaire adressé aux gouvernements par les Nations Unies sur la mise en oeuvre du Programme d'action de Beijing. L'organisme a aussi préparé des fiches de renseignements sur le processus Beijing +10 et sur les tendances et modèles de l'égalité entre les sexes au Canada. CFC a également été responsable de l'appui offert par le Canada pour assurer la participation efficace des organismes non gouvernementaux canadiens aux réunions internationales et régionales et à l'élaboration de plans de promotion de l'égalité entre les sexes au Canada.

À la réunion sur Beijing +10 tenue en mars 2005, CFC :

- a participé aux échanges sur les résultats, les obstacles et les pratiques exemplaires en matière de réalisation des engagements existants, a tiré des leçons de l'expérience d'autres pays et se servira de ces nouvelles connaissances pour faire progresser l'égalité entre les sexes au Canada;
- a vigoureusement défendu le renouvellement par le Canada de ses engagements en faveur des objectifs de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et l'organisme veillera à ce que le Programme demeure toujours la norme internationale;
- a joué un rôle clé dans les négociations de plusieurs résolutions de l'ONU et sur les processus, les structures, les outils et les responsabilités des nations essentiels à l'intégration de l'égalité entre les sexes aux politiques gouvernementales.

La délégation du Canada à la réunion de Beijing + 10 était présidée par la ministre Frulla et regroupait des parlementaires et des représentantes et représentants des organismes non gouvernementaux. Grâce à cette réunion internationale et à la création du Comité permanent de la condition féminine, le Parlement canadien est davantage sensibilisé aux questions touchant les femmes, ce qui a suscité un regain d'intérêt au pays en faveur des groupes de femmes, de l'analyse comparative entre les sexes au gouvernement fédéral et de l'équité salariale. Des avancées dans ces domaines pourraient renforcer les capacités des groupes de femmes à faire connaître les inégalités qui touchent les femmes et s'assurer que les programmes et politiques tiennent compte du vécu des femmes. Dans le cadre de la réunion de Beijing +10, le Canada s'est publiquement engagé à élaborer une nouvelle stratégie pour l'égalité entre les sexes, avec une nouvelle vision et une nouvelle orientation. Cette stratégie reposera sur les engagements actuels, ainsi que sur les atouts et les obstacles du Canada, démontrés par les analyses, les statistiques et les indicateurs.

L'élaboration et la mise en oeuvre du Programme d'action pour l'égalité entre les sexes de 2000-2005 se sont butées à plusieurs obstacles, notamment l'absence de mécanismes de responsabilisation et le fait que le processus dépend de la volonté des ministères d'adopter la stratégie. Le Canada a été critiqué sur la scène internationale pour sa faiblesse en matière de responsabilisation et sa difficulté de présenter des résultats sur les progrès accomplis dans plusieurs secteurs.

En octobre 2004, les ministres fédérale, provinciaux et territoriaux responsables de la condition féminine ont réaffirmé leur engagement d'améliorer la situation des femmes autochtones, en

particulier en ce qui concerne la violence dont elles sont victimes. Les ministres ont également discuté de la sécurité économique des femmes et ont convenu de sensibiliser leurs collègues concernés et de collaborer avec eux sur les aspects de la prestation des soins qui sont liés à l'égalité entre les sexes et leur incidence sur l'égalité des femmes. Ils ont également discuté du renouvellement des lois sur la protection de la santé et des moyens de faire connaître à leurs collègues concernés l'importance des répercussions sur les femmes et les hommes des programmes et des lois sur la santé.

Activité de programme : 2.0 Accroître les connaissances et la capacité des organisations quant à l'égalité entre les sexes

Cette activité de programme vise à accroître les connaissances et les capacités d'un certain nombre d'intervenantes et d'intervenants, de sorte qu'ils soient mieux informés et plus en mesure de s'occuper des enjeux liés à l'égalité entre les sexes présentant un intérêt pour la société canadienne et que leur action soit coordonnée.

Ressources financières (en millions de dollars)*

Autorisations totales	Réelles	Écart
20,5	19,9	0,6

Ressources humaines (équivalents temps plein)*

Autorisations totales	Réelles	Écart
100	88	12

* Les ressources indiquées ci-dessous peuvent recouper plusieurs activités de programme; en outre, puisqu'il s'agit de prévisions, elles pourront éventuellement être rajustées lors de la mise à jour annuelle des niveaux de référence de 2006-2007.

Grâce à son fonds de subventions et contributions de 10,9 millions de dollars (2004-2005), CFC est le seul organisme fédéral qui offre une aide financière aux groupes de femmes et qui joue un rôle de coordination central pour les activités de renforcement des capacités, de recherche et d'analyse des politiques liées à l'égalité entre les sexes. Par l'entremise de son personnel des régions et du bureau national (http://www.swc-cfc.gc.ca/contact/index_f.html), CFC gère le fonds de subventions et contributions et aide les groupes de femmes et les autres organismes oeuvrant en faveur de l'égalité entre les sexes, par le biais des mesures suivantes :

- aider les groupes à élaborer des stratégies d'action;
- les référer à d'autres sources de financement;
- conseiller les organismes non gouvernementaux au sujet de questions opérationnelles;
- recommander des personnes-ressources dans les collectivités qui pourraient aider les groupes de diverses façons;
- faciliter le réseautage, les communications et les partenariats entre organismes.

Au moyen de son Fonds de recherche en matière de politiques de 1,2 million de dollars, CFC crée et transmet une base solide de connaissances en matière d'égalité entre les sexes, des

connaissances essentielles au renforcement de la capacité du gouvernement de répondre adéquatement, par ses politiques et programmes, aux enjeux complexes d'intérêt pour les femmes au Canada (http://www.cfc-swc.gc.ca/funding/prf/index_f.html).

La Direction de l'analyse comparative entre les sexes de CFC a conçu un outil d'autoévaluation de la capacité organisationnelle qui permet à l'organisme et aux ministères participants d'évaluer leur capacité à mettre en oeuvre, gérer et tenir à jour le processus d'ACS pour atteindre les objectifs d'égalité entre les sexes.

La Direction des communications et des consultations offre une vaste gamme de services, fournit de l'aide à toutes les activités de communication de CFC et communique de l'information au public. La Direction est dotée d'un budget de 1,3 million de dollars et de 14 ETP.

Résultat prévu : Les ministères, les organismes non gouvernementaux et d'autres partenaires comblent les lacunes dans les connaissances et capacités relatives à l'égalité entre les sexes.

Indicateurs de rendement : Le nombre de groupes qui interviennent pour combler les lacunes et atteindre les objectifs qu'ils se sont fixés; le nombre de décideurs connaissant le résultat des recherches ciblées; le nombre de références aux nouvelles recherches.

Résultats : Les recommandations de l'évaluation du PAES, ainsi que l'évaluation de Beijing +10 ont démontré que l'analyse comparative entre les sexes est la base de toute stratégie pour l'égalité entre les sexes. En outre, trois des quatre rapports déposés à la Chambre des communes par le Comité permanent de la condition féminine donnent un appui non équivoque aux initiatives visant à élargir les connaissances et à accroître les capacités organisationnelles en matière d'égalité entre les sexes.

- Portant sur le financement, le premier rapport demandait au gouvernement d'augmenter de 25 p. 100 le financement du Programme de promotion de la femme, dont le budget s'élève actuellement à 10,9 millions de dollars.
- Le deuxième rapport soulignait la nécessité de mettre en place des mécanismes de responsabilisation, avec un rôle plus actif pour les organismes centraux et les ministères dans l'adoption du processus d'ACS. D'ailleurs, la plupart des ministères fédéraux qui ont comparu devant le Comité permanent ont été incapables d'expliquer comment ils utilisent l'ACS. Les travaux de la Direction de l'analyse comparative entre les sexes de CFC étaient déjà bien amorcés avant la création du Comité et la publication de ses rapports, mais les recommandations de celui-ci sur l'établissement par les ministères de mécanismes et de plans d'action pour la mise en oeuvre de l'ACS aideront CFC à assurer la coordination et la responsabilisation quant aux progrès liés à l'ACS.
- Axé sur les moyens possibles d'améliorer le fonctionnement des arrangements de financement actuels entre les organismes oeuvrant pour l'égalité et le Programme de promotion de la femme de CFC, le troisième rapport a formulé dix recommandations pour régler ces problèmes de financement et a mis en lumière le besoin de consultations sérieuses sur les futures orientations du Programme avec ces groupes (http://www.cfc-swc.gc.ca/funding/wp/index_f.html).

Cette année, CFC a organisé des activités de sensibilisation afin d'encourager les ministères fédéraux, les organismes non gouvernementaux et les intervenantes et intervenants à utiliser ses publications. Un atelier de recherche sur les politiques gouvernementales portant sur « l'égalité entre les sexes et le commerce » a attiré plus de 50 personnes qui ont pu en apprendre davantage sur les récentes études publiées à ce sujet et sur la planification de la conférence sur la recherche en matière de politiques autochtones, qui aura lieu à Ottawa en 2006.

Sous-activité : 2.1 Recueillir, produire et diffuser de l'information sur l'égalité entre les sexes

Cette sous-activité vise à aider les ministères et organismes fédéraux à se doter des procédures nécessaires pour renforcer leur capacité et à créer les outils dont ils ont besoin pour intégrer l'ACS à leurs activités d'élaboration de politiques et de programmes. La Direction de l'ACS de CFC, responsable de ces activités, dispose d'un budget global de 0,6 million de dollars et d'une équipe de cinq employées.

Au cours des trois dernières années, CFC a amélioré et accéléré la mise en oeuvre de l'ACS, c'est-à-dire qu'il a élaboré une gamme d'outils et de gabarits personnalisables pour consolider la capacité des ministères et organismes fédéraux, d'autres ordres de gouvernement et d'autres intervenantes et intervenants. Parmi ceux-ci figurent un programme de formation pour enseigner aux analystes de politiques et de programmes à appliquer cette forme d'analyse. Ce programme peut être adapté en fonction des buts de la politique et du programme, des objectifs d'apprentissage ainsi que du mandat du ministère des participantes et des participants. En outre, le programme comprend un volet spécialisé de perfectionnement pour les formatrices et formateurs en ACS. Les initiatives de formation et de sensibilisation de CFC incluent aussi une gamme de ressources, de liens, d'activités et de bibliographies accessibles en direct, des trousseaux et fiches d'information sur l'ACS et l'intégration des considérations liées à l'égalité entre les sexes, de même que des foires et une conférence (http://www.swc-cfc.gc.ca/resources/gba/index_f.html).

Résultat prévu : Intégration de l'ACS aux initiatives gouvernementales.

Indicateur de rendement : Accroissement de la capacité de certains ministères à effectuer des ACS.

Résultats : Dans son Rapport sur les plans et priorités 2004-2005, CFC a réorienté ses activités de renforcement des capacités, passant du renforcement des capacités individuelles à celles des organisations. Cette réorientation commence à porter fruit. Ainsi, des douze ministères déjà dotés d'une unité responsable de l'ACS, quatre utilisent l'outil d'autoévaluation de la capacité organisationnelle pour créer ou perfectionner leur plan de mise en oeuvre de l'ACS, ou pour corriger des faiblesses dans leur organisation, dans le but ultime d'instaurer un processus institutionnel viable d'ACS. Même si l'intégration de l'ACS au gouvernement est un résultat à long terme, soit en 2010-2011, il est cependant satisfaisant de constater qu'un tiers des ministères ayant une unité responsable de l'ACS possèdent maintenant la capacité institutionnelle pertinente.

Pendant cette réorientation des activités de renforcement des capacités institutionnelles, CFC a poursuivi la formation dans des ministères particuliers. Ainsi en 2004-2005, CFC a donné au pays trois séances de formation générale et deux de nature plus spécialisée.

Comme le mentionne le Rapport sur les plans et priorités 2004-2005, d'autres pays ont demandé la possibilité d'établir avec CFC des partenariats sur le renforcement des capacités en ACS. Fait à noter, la demande en ACS s'accroît sur la scène internationale, mais est faible au pays, ce qui s'explique par diverses raisons complexes et historiques. Par exemple, les pays bénéficiaires de fonds de l'Agence canadienne de développement international (ACDI) doivent tenir compte de considérations liées à l'égalité entre les sexes dans tous leurs projets. Or, bon nombre de ces pays sont en transition et s'efforcent de rebâtir leur économie ou une société démocratique. Des projets de l'ACDI-CFC ont notamment été menés en Afrique du Sud, à Haïti et en Russie. La réalisation de l'égalité entre les sexes constitue un problème complexe pour n'importe quel pays. À ces difficultés s'ajoute le fait qu'au Canada, on pense que l'égalité a été atteinte et n'exige donc plus d'efforts soutenus, ou qu'elle n'est plus une priorité du gouvernement et que les mécanismes de promotion de l'égalité existants sont affaiblis.

Sous-activité : 2.2: Financer de la recherche et des initiatives communautaires

Les dépenses en recherche financées par le Fonds de recherche en matière de politiques (d'une valeur de 1,2 million de dollars) représentent des marchés de plus de 0,8 million de dollars. Les subventions et contributions pour des initiatives communautaires s'élevaient à 10,8 millions, dont 2,5 millions du PAES, 0,1 million du Programme des langues officielles de Patrimoine canadien et 0,25 million de l'Initiative de lutte contre la violence familiale. Ces activités de financement misent sur la réalisation et la mise à profit, de manière coordonnée, d'autres recherches ou actions sur des questions particulières présentant un intérêt pour la société canadienne, de même que l'appui aux efforts d'autres intervenantes et intervenants qui se préoccupent d'enjeux liés à l'égalité entre les sexes.

La Direction du Programme de promotion de la femme et des Opérations régionales est la principale responsable de cette sous-activité, avec un budget de 14,7 millions de dollars (3,8 millions pour le budget de fonctionnement et 10,9 millions pour les subventions et contributions). Le budget comprend la rémunération de 50 employées et employés qui gèrent le programme de subventions, offrent des services à l'échelle du Canada et participent aux initiatives ministérielles et gouvernementales. Le Programme de promotion de la femme a comme mandat d'offrir une aide financière et des services professionnels aux groupes de femmes et aux autres organismes oeuvrant en faveur de l'égalité des femmes, en examinant la situation économique, sociale, politique et juridique des femmes. Le site Web de CFC (http://www.swc-cfc.gc.ca/funding/wp/wpguide_f.html) explique en détail les critères de financement de ces groupes. Les groupes demandeurs doivent communiquer avec le bureau régional de CFC pour faire une demande de financement, car aucun formulaire électronique n'est disponible.

La Direction de la recherche de CFC dispose d'un budget de 1,6 million de dollars, ce qui inclut le Fonds de recherche en matière de politique et un budget d'exploitation pour la rémunération de 4,6 employées et employés et les dépenses de fonctionnement. En collaboration avec un petit comité externe non gouvernemental, la Direction gère des marchés à l'appui de recherches indépendantes en matière de politiques, qui sont pertinentes à l'échelle nationale et à la fine

pointe des tendances touchant l'égalité entre les sexes. Les critères de financement des recherches sont disponibles sur le site Web de CFC (http://www.swc-cfc.gc.ca/funding/prf/index_f.html).

Résultat prévu : Les connaissances et les engagements en matière d'égalité entre les sexes sont approfondis.

Indicateur de rendement : Le nombre d'organisations, de chercheuses et de chercheurs qui ont atteint les objectifs énoncés dans leur dossier de financement.

Résultats : Comme prévu au RPP de 2004-2005, la Direction de la recherche a publié huit rapports de recherche en matière de politiques visant à améliorer les connaissances et la compréhension des répercussions sur les femmes des politiques et des programmes existants au Canada et d'en suggérer de nouveaux. Les rapports traitent de sujets liés aux accords commerciaux, à l'accès aux prestations sociales, aux méthodes de recherche sur les questions autochtones et à l'évolution des tendances en matière de condition féminine. Tous les rapports sont disponibles sur le site Web de CFC (<http://www.swc-cfc.gc.ca>).

Dans le cadre de son engagement de donner la priorité aux problèmes des femmes autochtones, Condition féminine Canada a financé la production de deux documents de recherche sur l'incidence du projet de loi C-31 sur les femmes autochtones, ainsi qu'un outil de recherche unique, le *Cadre holistique pour la recherche en matière de politiques autochtones* qui vise à renforcer les capacités et à aider les chercheuses autochtones et autres qui travaillent sur des questions liées aux Autochtones.

CFC et Statistique Canada ont collaboré à la création d'un outil de référence pour les chercheuses et chercheurs ainsi que les instances décisionnelles. Il s'agit du document *Un quart de siècle de changements : les jeunes femmes au Canada dans les années 1970 et aujourd'hui*.

La Direction du Programme de promotion de la femme et des Opérations régionales a réalisé la majorité des activités décrites dans le Rapport sur les plans et priorités 2004-2005, pour un total de 11 millions de dollars visant 205 initiatives, soit 0,05 million de dollars en moyenne par initiative, un montant semblable à celui accordé lors des exercices précédents. Le financement de certaines initiatives est versé sur plus d'un exercice.

Dans le secteur du développement social, les investissements et les résultats se font rarement au cours d'un même exercice. Il faut également noter qu'il est difficile d'attribuer à une raison particulière le lien entre les résultats et les investissements.

Le Programme de promotion de la femme (PPF) consacre 43 p. 100 de ses fonds à des initiatives nationales, régionales et locales qui cherchent à influencer sur la politique gouvernementale. En voici des exemples :

- Dans le cadre de Beijing +10, la Fédération des femmes du Québec, l'Alliance canadienne féministe pour l'action internationale (AFAI) et d'autres groupes régionaux ont reçu des fonds pour effectuer une analyse des répercussions depuis 1995 de la réorganisation des programmes sociaux sur les femmes et pour évaluer l'efficacité des mécanismes institutionnels de promotion de la femme, en particulier en ce qui concerne la pauvreté et la discrimination chez les femmes autochtones. À l'aide des résultats de ces

études, il a été possible d'amorcer des débats sur les engagements et les réalisations du Canada liés au Programme d'action de Beijing avec la population et des groupes oeuvrant en faveur de l'égalité des femmes au Canada et à l'étranger.

- Le Women's Network PEI a dirigé dans la région Atlantique un examen en profondeur de la loi fédérale sur les prestations parentales afin de suggérer des façons de la rendre plus équitable. En décembre dernier, l'initiative a reçu une mention honorable lors d'une des premières réunions du comité permanent de la Chambre des communes. L'organisme a ensuite examiné les pratiques exemplaires de huit pays, effectué une évaluation de l'actuelle politique à la lumière de dix principes directeurs et suivi de près l'évolution des négociations entre le Québec et le Canada; il est maintenant en mesure de proposer une série de recommandations pour améliorer l'accès aux prestations et combler les écarts entre les sexes et corriger les inégalités économiques de l'actuel régime de prestations de maternité et de prestation parentales.
- Grâce à la Childcare Coalition of Manitoba, les femmes de cette province se sont mobilisées pour exiger des services de garderie, ce qui a entraîné l'abandon de la proposition gouvernementale d'imposition de frais pour ces services. De plus, les résultats de recherches menées par le groupe ont été communiqués à d'autres organismes oeuvrant en faveur de l'égalité des femmes, aux groupes en faveur des services de garde, aux médias, à la population et aux divers ordres de gouvernement. Ces études décrivent les besoins en services de garde des travailleuses et leur situation actuelle.

Le PPF a accordé environ 22 p. 100 de ses fonds à des initiatives en faveur du changement institutionnel et 19 p. 100 à des initiatives d'amélioration de l'efficacité des groupes de femmes. Ainsi, en plus du financement versé par l'Initiative de lutte contre la violence familiale, CFC a financé l'initiative Aboriginal Women Against Violence Everywhere (AWAVE) pour l'élaboration d'une stratégie quadriennale de lutte contre la violence faite aux femmes autochtones au Canada. Le financement versé aidera également l'organisme à évaluer l'efficacité des outils actuels de prévention de la violence envers les femmes autochtones.

Le reste des fonds du PPF, soit 16 p. 100, a servi à financer des initiatives de sensibilisation de la population. Par exemple, l'équipe de travail chargé de la stratégie à l'intention des femmes de l'accord intergouvernemental de Vancouver a réservé un million de dollars à l'appui d'un train d'initiatives stratégiques :

- un projet pilote triennal d'accès mobile pour les femmes impliquées dans le commerce du sexe parce qu'elle doivent assurer leur survie;
- la recherche et l'élaboration d'approches plus efficaces de surveillance et de signalement de violence de clients violents;
- la transformation d'un programme d'accueil sûr en un refuge intégré accessible en tout temps;
- l'appui à la mise sur pied de projets de développement social suggérés par les groupes de femmes et à l'intention de ceux-ci;

- la description et la mise en contexte des obstacles posés par les politiques ou les programmes et services à l'obtention d'un logement acceptable avec services de soutien pour les jeunes femmes et l'élaboration d'une stratégie d'action pour surmonter ces obstacles.

Une aide a également été accordée aux responsables d'une étude sur les utilisatrices et utilisateurs de drogues injectables, afin d'effectuer une analyse comparative entre les sexes continue des résultats de l'étude. L'analyse servira au processus décisionnel lié à l'accord de Vancouver, à l'observation des répercussions des interventions envisagées et à la poursuite des efforts de sensibilisation au gouvernement et à l'extérieur pour faire en sorte que les questions touchant les femmes soient mieux comprises et que des mesures pertinentes soient adoptées.

En 2003, le PPF a mis en place un cadre de responsabilisation pour définir les résultats prévus à court, moyen et long terme pour le fonds de subventions. Le cadre précise l'information requise pour évaluer les résultats. Le PPF a demandé à tous les groupes demandeurs de remplir le formulaire pertinent en respectant les lignes directrices du cadre. Aucune évaluation générale sur les résultats du cadre de responsabilisation n'est disponible à l'heure actuelle. Les outils actuellement disponibles pour le PPF ne permettent pas de produire aisément des rapports et des analyses. Le remaniement à venir du Programme examinera ces outils.

Conformément au plan de vérification interne et d'évaluation fondé sur les risques, CFC a entrepris une évaluation globale du PPF. L'évaluation comprend la collecte d'information impartiale et fondée sur les faits concernant la pertinence, l'incidence et le rapport entre les coûts et l'efficacité du Programme, ainsi que la possibilité d'évaluer les répercussions des changements majeurs touchant le financement du Programme. Les renseignements sur le Programme et le sondage envoyé à 500 organismes non gouvernementaux seront présentés dans le rapport d'évaluation, qui sera publié à la fin de l'automne 2005 et affiché sur le site Web de CFC. Avec ce rapport, CFC aura en main l'information nécessaire pour recueillir les commentaires des groupes de femmes et d'autres organismes oeuvrant en faveur de l'égalité sur les options de modification de la structure du Programme.

Section III – Renseignements supplémentaires

Déclaration de la direction

Je sou mets, en vue de son dépôt au Parlement, le Rapport ministériel sur le rendement de 2004-2005 de Condition féminine Canada.

Le document a été préparé en fonction des principes de reddition de comptes contenu dans le *Guide de préparation des rapports ministériels sur le rendement 2004-2005 du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada* :

- Il est conforme aux exigences particulières de reddition de comptes décrites dans le guide;
- Il est fondé sur l'Architecture d'activités de programme approuvée du ministère;
- Il présente des renseignements uniformes, complets, équilibrés et précis;
- Il offre un modèle de responsabilisation pour les résultats atteints avec les ressources et les autorités allouées;
- Il fait état des sommes qui ont été allouées et approuvés les Budget des dépenses et les Comptes publiques du Canada.

Nom : Florence Ievers

Titre : Coordonnatrice

La structure de rapport décrite dans le Rapport sur les plans et priorités 2004-2005 de CFC repose sur l'ancienne Structure de planification, de rapport et de responsabilisation (SPRR) qui incluait un secteur d'activités dont relevaient trois résultats stratégiques.

En 2004-2005, CFC a adopté une nouvelle structure de rapport, l'Architecture d'activités de programme (AAP). L'information financière fournie dans les pages suivantes explique le rendement financier de CFC en fonction de la nouvelle structure d'AAP, qui compte un résultat stratégique appuyé par trois activités de programme. Les coûts pour l'activité de programme des Services intégrés sont inclus dans les deux autres activités de programme; d'autres détails sont fournis à la Section IV - Autres sujets d'intérêt. Depuis l'adoption de l'AAP, CFC a révisé l'affectation de ses ressources pour mieux l'harmoniser à ses activités de programme. Les autorisations totales et les dépenses réelles tiennent compte de ce changement.

Aperçu du rendement financier

En 2004-2005, les autorisations totales de Condition féminine Canada (c.-à-d. le budget total disponible) incluaient un budget de subventions, un budget de fonctionnement pour appuyer le travail de sept directions et de quinze bureaux régionaux, ainsi qu'une somme de cinq millions de dollars pour l'élaboration du PAES¹. Cela comprend les activités connexes comme l'accélération de la mise en oeuvre de l'ACS, la participation des Canadiennes et des Canadiens au processus stratégique, le respect des obligations et des engagements internationaux du Canada et le renforcement de la capacité du secteur bénévole.

Le Budget principal des dépenses 2004-2005 de CFC prévoyait un budget de 23,9 millions de dollars. Il a été réduit par la suite à 23,8 millions (dépenses prévues) pour tenir compte de la réduction de 0,2 million du budget de la ministre d'État (poste aboli) et de la hausse de 0,1 million découlant du financement additionnel prévu dans un protocole d'entente conclu entre le ministère du Patrimoine canadien et CFC aux fins de la mise en oeuvre du partenariat interministériel avec les collectivités de langue officielle.

Le budget définitif disponible est donc de 23,9 millions de dollars et tient également compte d'une somme de 0,1 million pour les conventions collectives.

¹ En bref, le PAES correspond à une somme annuelle de 2,0 millions de dollars depuis 2000-2001, une somme annuelle additionnelle de 1,5 million depuis 2001-2002 et une dernière hausse annuelle de 1,5 million en 2002-2003. Cumulativement, le budget annuel disponible pour le PAES était de 2 millions de dollars en 2000-2001, de 3,5 millions en 2001-2002, et de 5 millions en 2002-2003 et pour les années subséquentes, comme indiqué ci-dessous :

(en millions \$)	Hausse annuelle	Budget annuel
2000-2001	2,0	2,0
2001-2002	1,5	3,5
2002-2003	1,5	5,0
Permanent	0	5,0

L'affectation du financement du PAES est répartie également entre les crédits (c.-à-d. les dépenses de fonctionnement et les subventions et contributions)

Les dépenses réelles de CFC s'élèvent à 23 millions de dollars. L'écart de 0,9 million permettra à CFC d'effectuer un report maximal de 0,6 million du budget de fonctionnement admissible de 2004-2005 à celui de 2005-2006. La somme servira essentiellement à l'élaboration de la Stratégie pour l'égalité entre les sexes. Le solde (0,3 million) sera utilisé surtout pour le facteur de conversion (20 p. 100) du Conseil du Trésor pour couvrir les transferts budgétaires des dépenses salariales aux autres dépenses effectuées en 2004-2005.

L'information financière relative aux subventions est fournie au tableau sur le programme de paiements de transfert.

Les tableaux des sommaires financiers qui suivent renferment des renseignements additionnels.

Comparaison entre les prévisions de dépenses et les dépenses réelles (selon l'AAP)

Le tableau ci-dessous permet de comparer les données du Budget principal des dépenses, les prévisions de dépenses, les autorisations totales et les dépenses réelles de l'exercice 2004-2005, ainsi que les données historiques des dépenses réelles engagées aux exercices 2002-2003 et 2003-2004, selon la nouvelle structure d'AAP. Les ressources indiquées ci-dessous peuvent recouper plusieurs activités de programme.

(en millions de dollars) Activité de programme	2002–2003 2003–2004		2004–2005			
	Réelles ¹	Réelles	Budget principal des dépenses	Dépenses prévues ²	Autorisations totales ³	Réelles
Promouvoir des politiques gouvernementales équitables		7,7	8,0	7,8	3,4	3,1
Accroître les connaissances et la capacité des organisations quant à l'égalité entre les sexes.		16,1	15,9	16,0	20,5	19,9
Total	24,4	23,8	23,9	23,8	23,9	23,0
<i>Moins :</i>						
Revenus non disponibles						
<i>Plus:</i>						
Coût des services reçus à titre gracieux ⁴	1,0	1,0	1,1	1,1	1,1	1,1
Coût net de l'organisme en 2004-2005	25,4	24,8	25,0	24,9	25,0	24,1

(en millions de dollars) Activité de programme	2002–2003 2003–2004		2004–2005			
	Réelles ¹	Réelles	Budget principal des dépenses	Dépenses prévues ²	Autorisations totales ³	Réelles
Équivalents temps plein	116	117	131	131	131	115
<p>¹ Les données sur les dépenses réelles de 2002-2003 attribuables à la nouvelle structure d'activités de programme ne sont pas disponibles. Les dépenses actuelles totales, le coût net de l'organisme et les équivalents temps plein pour 2002-2003 correspondent aux données fournies dans le Rapport sur les plans et priorités 2002-2003 de CFC.</p> <p>² La diminution nette totale de 0,1 million de dollars des dépenses prévues en 2004-2005 par rapport au Budget principal des dépenses représente une baisse de 0,2 million (au poste «Promouvoir des politiques gouvernementales équitables») liée au solde non dépensé du budget de la ministre d'État (poste aboli) et à une hausse de 0,1 million pour les subventions et contributions (au poste «Accroître les connaissances et la capacité des organisations quant à l'égalité entre les sexes») en raison du protocole d'entente conclu entre Patrimoine canadien et CFC sur la mise en oeuvre d'un partenariat interministériel avec les collectivités de langue officielle.</p> <p>³ Les autorisations totales tiennent compte d'une hausse de 0,1 million de dollars relative au financement additionnel accordé à CFC pour les conventions collectives.</p> <p>⁴ Les services reçus à titre gracieux en 2004-2005 comprennent les locaux fournis par TPSGC (0,5 million) et la part correspondant à la contribution de CFC aux primes du régime d'assurance des employés et aux dépenses payées par le Secrétariat du Conseil du Trésor (SCT) (0,6 million). Le montant de 1,1 million de dollars est fondé sur les dépenses prévues pour 2004-2005, telles que présentées dans le Rapport sur les plans et priorités 2004-2005 de CFC.</p>						

Utilisation des ressources, par activité de programme (en millions de dollars)

Le tableau ci-dessous explique l'utilisation des ressources pour les activités de programme en 2004-2005, en comparaison avec les crédits votés par le Parlement.

Résultat stratégique / Activité de programme (A)	2004–2005							Prêts, investissements et avances Total
	Fonction-ETP(B)	Immobilisations	Crédits budgétaires			Total dépenses brutes	Plus : non budgétaires	
			Subventions et contributions	Total : Dépenses budgétaires brutes	Moins : revenus disponibles (C)			

L'égalité entre les sexes et la pleine participation des femmes à la vie économique, sociale, culturelle et politique du Canada.

1. Promouvoir des politiques gouvernementales équitables

43	4,4	—	3,6	8,0	—	8,0	—	8,0
43	4,2	—	3,6	7,8	—	7,8		7,8

2004–2005									
Résultat stratégique / Activité de programme ^(A)	Crédits budgétaires					Plus : non budgétaires			
	ETP ^(B)	Fonction-nement	Immobilisations	Subventions et contributions	Total : Dépenses budgétaires brutes	Moins : revenus disponibles ^(C)	Total dépenses brutes	Prêts, investissements et avances	Total
	31	3,4	—	0,0	3,4	—	3,4	—	3,4
	27	3,1	—	0,0	3,1	—	3,1	—	3,1

2004–2005									
Résultat stratégique / Activité de programme ^(A)	Crédits budgétaires				Plus : non budgétaires		Total	Prêts, investissements et avances	Total
	Fonction-ETP ^(B)	Immobilisations	Subventions et contributions	Total : Dépenses budgétaires brutes	Moins : revenus disponibles ^(C)	Total dépenses brutes			
2. Accroître les connaissances et la capacité des organisations quant à l'égalité entre les sexes									
	88	8,7	—	7,2	15,9	—	15,9	—	15,9
	88	8,7	—	7,3	16,0	—	16,0	—	16,0
	<i>100</i>	<i>9,6</i>	—	<i>10,9</i>	<i>20,5</i>	—	<i>20,5</i>	—	<i>20,5</i>
	88	9,1	—	10,8	19,9	—	19,9	—	19,9
Budget principal des dépenses	131	13,1	—	10,8	23,9	—	23,9	—	23,9
Prévisions totales	131	12,9	—	10,9	23,8	—	23,8	—	23,8
<i>Autorisations totales</i>	<i>131</i>	<i>13,0</i>	—	<i>10,9</i>	<i>23,9</i>	—	<i>23,9</i>	—	<i>23,9</i>
Dépenses réelles totales	115	12,2	—	10,8	23,0	—	23,0	—	23,0

Légende : Une police de caractère normale indique les dépenses prévues; les chiffres *en italiques* indiquent les autorisations totales (budget principal et budget supplémentaire); ceux **en gras** indiquent les dépenses réelles.

^(A) Les données du Budget principal, le total des dépenses prévues, les autorisations totales et les dépenses réelles sont fournis pour chaque activité de programme en fonction de la nouvelle AAP de CFC. Les ressources indiquées, des estimations, peuvent recouper plusieurs activités de programme.

^(B) Les ETP prévus sont inscrits dans l'organigramme fourni dans le Rapport sur les plans et priorités 2004-2005 de CFC. D'après les dossiers de CFC, les ETP réels correspondent à l'effectif ayant travaillé toute l'année, ainsi qu'à un chiffre établi de façon proportionnelle pour les personnes qui ont travaillé moins d'un an.

^(C) Les revenus disponibles doivent être mentionnés. Cette exigence ne s'applique pas à CFC.

Postes législatifs et votés

Le tableau précise la répartition des crédits votés par le Parlement pour CFC.

2004–2005					
Poste voté ou législatif	Libellé tronqué pour le poste voté ou législatif	Budget principal des dépenses	Dépenses prévues ¹	Autorisations totales ²	Réelles ³
110	Dépenses de fonctionnement	11,6	11,5	11,6	10,8
115	Subventions et contributions	10,8	10,9	10,9	10,8

Poste voté ou législatif	Libellé tronqué pour le poste voté ou législatif	2004–2005			Réelles ³
		Budget principal des dépenses	Dépenses prévues ¹	Autorisations totales ²	
(S)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	1,5	1,4	1,4	1,4
	TOTAL	23,9	23,8	23,9	23,0

¹ La diminution nette totale de 0,1 million de dollars des dépenses prévues par rapport au Budget principal des dépenses représente une baisse de 0,2 million liée au solde non dépensé du budget de la ministre d'État (poste aboli) et à une hausse de 0,1 million pour les subventions et contributions en raison du protocole d'entente conclu entre Patrimoine canadien et CFC sur la mise en oeuvre d'un partenariat interministériel avec les collectivités de langue officielle.

² Les autorisations totales tiennent compte d'une hausse de 0,1 million de dollars relative au financement additionnel accordé à CFC pour les conventions collectives.

³ Voir la section 3.1, Aperçu du rendement financier, pour plus de détails sur les écarts.

Coût net de l'organisme

Le tableau illustre le coût net de l'organisme.

	2004–2005 (en millions de dollars)
Dépenses réelles totales	23,0
<i>Plus : Coût des services reçus à titre gracieux</i>	
Locaux fournis par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC)	0,5
Contributions de l'employeur aux primes du régime d'assurance des employés et dépenses payées par le SCT	0,6
Indemnisation des victimes d'accidents du travail assurée par Développement social Canada	
Traitements et dépenses connexes liés aux services juridiques fournis par Justice Canada	
Moins : Revenus non disponibles	
Coût net de l'organisme en 2004-2005	24,1

Programme de paiements de transfert (PPT)

Le tableau qui suit résume les paiements de transfert de CFC pour chaque activité de programme.

Nom du programme de paiements de transfert : Programme de promotion de la femme (voté)

Création : 1973 **Fin :** permanent **Total du financement pour 2005-2006 :** 10,9 M\$

Description du programme de paiements de transfert :

Le mandat du Programme de promotion de la femme (PPF) est réalisé au moyen de deux composantes clés, soit le financement et les services professionnels. Toutes deux contribuent à la réalisation des quatre objectifs du PPF.

Objectifs, résultats prévus et résultats :

Le PPF vise quatre objectifs généraux :

1. favoriser, au sein d'institutions clés, des politiques et programmes qui tiennent compte des répercussions différentes sur les femmes et les hommes ainsi que de la diversité des points de vue des femmes, et permettre aux femmes d'avoir accès aux processus décisionnels;
2. faciliter la participation des groupes de femmes au processus d'élaboration des politiques gouvernementales;
3. améliorer la compréhension, par le public, des enjeux liés à l'égalité des femmes, dans le but d'encourager l'action;
4. accroître l'efficacité des mesures prises par des groupes de femmes pour améliorer la situation des femmes.

Les résultats finaux visés par le PPF sont les suivants :

- les institutions clés ont intégré les divers points de vue des femmes à leurs politiques et programmes;
 - les gouvernements et les organismes élus ont intégré les divers points de vue des femmes aux politiques gouvernementales.
-

Résultats atteints ou progrès accomplis :

Les résultats du PPF sont décrits à la section 2.2 .

Activité de programme	2002–2003	2003–2004	2004–2005 ¹			
	Réelles	Réelles	Dépenses prévues ^{2&3}	Autorisations totales	Réelles	Écart entre les dépenses prévues et réelles
Accroître les connaissances et la capacité des organisations quant à l'égalité entre les sexes. ³						
Total des subventions ¹	11,2	11,1	10,9	10,9	10,8	0,1
Total pour l'activité de programme ¹	11,2	11,1	10,9	10,9	10,8	0,1
Total PPT¹	11,2	11,1	10,9	10,9	10,8	0,1

Remarque au sujet des écarts :

Le solde réel des subventions est de 0,02 million de dollars; les totaux sont cependant arrondis au 0,1 million le plus proche.

Conclusions pertinentes de l'évaluation et URL de la plus récente évaluation :

Seront disponibles en 2005-2006

¹ Les dépenses prévues pour 2004-2005 diminuent par rapport à celles de 2002-2003 et de 2003-2004, principalement en raison de la réduction du financement consenti à l'Initiative sur le secteur bénévole et communautaire. CFC a reçu 0,4 million de dollars en 2002-2003 et 0,3 million en 2003-2004. Cela dit, les ressources prévues en 2004-2005 comprennent une hausse de 0,1 million pour les subventions et contributions en raison du protocole d'entente conclu entre Patrimoine canadien et CFC sur la mise en oeuvre d'un partenariat interministériel avec les collectivités de langue officielle.

² Les dépenses prévues en 2004-2005 pour les paiements de transfert correspondent aux données fournies dans le Rapport sur les plans et priorités 2004-2005 de CFC, y compris une hausse de 0,1 million pour les subventions et contributions en raison du protocole d'entente conclu entre Patrimoine canadien et CFC sur la mise en oeuvre d'un partenariat interministériel avec les collectivités de langue officielle. Les paiements de transfert tiennent compte de la somme de 0,25 million de dollars de l'Initiative de lutte contre la violence familiale et de la moitié du financement reçu pour la mise sur pied du PAES, soit un million chaque année depuis 2000-2001, une somme supplémentaire de 0,75 million chaque année depuis 2001-2002 et une dernière augmentation annuelle de 0,75 million en 2002-2003 et aux exercices suivants. Cumulativement, le budget annuel alloué pour le PAES par le mécanisme de paiements de transfert se chiffre à 1,0 million de dollars en 2000-2001, 1,75 million en 2001-2002, 2,5 millions en 2002-2003 et se maintient depuis à 2,5 millions de dollars de la façon suivante :

PAES (en millions \$)	Augmentation annuelle	Budget annuel
2000–2001	1,0	1,0
2001–2002	0,75	1,75
2002–2003	0,75	2,5
Permanent	0	2,5

³ Aux fins du présent tableau, les données sur les dépenses prévues sont fournies au poste « Accroître les connaissances et la capacité des organisations quant à l'égalité entre les sexes ». Consulter le tableau 2 pour les détails sur la répartition des fonds par activité de programme.

Réponse aux comités parlementaires, vérifications et évaluations à l'exercice 2004-2005

Le Comité permanent de la condition féminine de la Chambre des communes a été créé en octobre 2004 et il a publié quatre rapports, avec recommandations, qui ont été mentionnés dans les pages précédentes. Les rapports sont disponibles à l'adresse suivante :

<http://www.parl.gc.ca/committee/CommitteeList.aspx?Lang=2&PARLSES=381&JNT=0&SELD=e24 &COM=8997>

La réponse au premier rapport a été communiquée en juin 2005 et les réponses aux autres rapports sont attendues en 2005-2006. Elles seront intégrées au Rapport ministériel sur le rendement de CFC.

L'évaluation interne du Programme pour l'égalité entre les sexes a été achevée à la fin de l'exercice. CFC intégrera les recommandations de celle-ci à la nouvelle stratégie prévue en 2005-2006.

Politiques sur les voyages

La Directive sur les voyages d'affaires, les taux et les indemnités du SCT servent de repères pour les Autorisations spéciales de voyager et s'appliquent aux fonctionnaires, au personnel exonéré et à d'autres personnes voyageant en service commandé.

Un décret a été émis en décembre 1997 pour obliger les organisations autres que les sociétés d'État autorisées à élaborer leurs propres politiques en matière de voyages et d'accueil, à se fonder sur la politique du SCT sur les autorisations spéciales de voyager et les frais d'accueil.

Une lettre du secrétaire du Conseil du Trésor stipule en outre que les ministères et les organismes dont les politiques sur les voyages diffèrent de celles du SCT doivent publier leurs politiques dans leur RMR et faire état des coûts additionnels qui en découlent par rapport aux politiques du SCT sur les voyages.

Conformément à cette exigence, CFC affirme que l'organisme respecte la Directive sur les voyages, les taux et les indemnités.

Section IV – Autres sujets d'intérêt

Dans le cadre de l'activité de programme « Fournir des services intégrés », CFC compte sur une équipe de moins de 40 employées et employés pour assurer les mêmes services et satisfaire aux mêmes obligations que les ministères de plus grande taille dans tous les domaines : les services ministériels, la planification et la gestion du rendement, l'évaluation et la vérification interne, la traduction, les finances, l'administration, la technologie et la gestion de l'information, la sécurité, le site Web et les ressources humaines. L'atteinte de l'excellence est le mot d'ordre de CFC, malgré sa petite taille et l'ampleur de ses responsabilités. D'ailleurs, un prix d'excellence de la communauté de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels a été remis en 2005 à une employée de CFC, dans la catégorie Dévouement, leadership et esprit communautaire.

Il reste encore beaucoup à faire pour mener à bien la mise en oeuvre du Plan d'action relatif à la gestion moderne de CFC. Cependant, un bon nombre d'initiatives majeures, énumérées ci-dessous, ont été terminées ou entreprises en 2004-2005. À l'heure actuelle, CFC ne peut faire l'évaluation des répercussions de celles-ci. Parmi les initiatives de gestion moderne de CFC, on retrouve :

- la connexion des régions au réseau et au système de courriel;
- le parachèvement de la mise en oeuvre du système de prévisions salariales, un outil d'information et de production de rapports pour les gestionnaires;
- la remise des premiers prix du Programme de reconnaissance;
- la mise en oeuvre de la sous-délégation à la haute direction des pouvoirs de dotation en ressources humaines;
- la mise en place du Programme de perfectionnement des cadres intermédiaires;
- la conception de l'Architecture d'activités de programme, qui décrit les responsabilités, les priorités et les mesures du rendement de CFC conformément à la Structure de gestion des ressources et des résultats (SGRR);
- l'examen des systèmes financiers afin de permettre à CFC de recueillir et d'analyser les données sur les ressources financières, dans l'optique de l'AAP;
- la création du Comité de vérification et d'évaluation et la tenue d'activités connexes à l'appui de la prise de décisions et de la planification par la haute direction de CFC.

Les coûts des Services intégrés (3,5 millions de dollars) en 2004-2005 sont ventilés comme suit entre les autres activités de programme de CFC :

Activité de programme	Répartition
Promouvoir des politiques gouvernementales équitables	33 %
Accroître les connaissances et la capacité des organisations quant à l'égalité entre les sexes	67 %

